DISTRICT DU VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

Nº 788 - ÉDITION DU 13 NOVEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Futsal
- Statuts & règlements
 - Non-utilisation de la FMI
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)

COMMISSION CALENDRIERS ORGANISATION DES COMPETITIONS

10 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme ML. Sylvestre – D. Podan-Mavounzy (Président)
Assistent : M. R. Le Rigoleur – C. Macina (Comité)
Excusés : Mme N. Baudry - M. P. Péziere - L. Cogkul

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 16H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

REMERCIEMENT ARBITRE

- CUENCA CAZORLA ANTONIO
- NOGUEIRA ALEXANDRE

MATCH PERDU PAR PENALITE AUX DEUX CLUBS

COURDIMANCHE AS
CRITERIUM +55 ans
Match N° 78984075 du 01/11/2026
ASC MENU-VAU 40 / St PRIX ES 40
ASC MENU-VAU 40 0 but -1 pt
St PRIX ES 40 0 but -1 pt
Voir articles 20.1 et 20.2 suivants du RS du DVOF (Un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier).

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ERMONT AS
ANCIENS D1
Match n° 55733077 du 15/11/2026
ERMONT AS 31 / MARLY LA VILLE ES 31
Nouvelle date : 10/01/2027

CDM

MONTMORENCY
CDM D1
Match n° 78982607 du 08/11/2026
MONTMORENCY FC / CERGY PORTUGAIS
Nouvelle date : 10/01/2027

AJED
CDM D1
Match n° 78982568 du 01/11/2026
AJED 5 / PUISEUX LOUVRES 95 5
Nouvelle date : 10/01/2027

+45 ans

CHAMPAGNE SFC
CRITERIUM +45 ans Poule B
Match n° 79071236 du 15/11/2026
CHAMPAGNE 95 SFC 35 / ERMONT AS 35
Nouvelle date : 10/01/2027

Motif : arrêté municipal

SENIORS

MONTMORENCY FC
SENIORS D3 Poule C
Match n° 78930767 du 01/11/2026
MONTMORENCY FC 1 / BEAUCHAMP AS 1
Nouvelle date : 15/11/2026
Nouvel horaire : 14h30
Motif : Plusieurs matchs

OLYMPIQUE ADAMOIS
SENIORS D3 Poule C
Match n° 78930768 du 11/11/2026
OLYMPIQUE ADAMOIS 2 / PIERRELAYE FC 1
Nouvelle date : 20/12/2026
Motif : Arrêté municipal

BEZONS USO
SENIORS D1
Match n° 78921130 du 08/11/2026
BEZONS USO 1 / FRANCONVILLE FC 1
Nouvelle date : 20/12/2026

U18

CHAMPAGNE SFC
U18 D2 Poule B
Match n° 79019830 du 15/11/2026
CHAMPAGNE 95 SFC 21 / OSNY FC 21
Nouvelle date : 07/02/2027
Motif : arrêté municipal

MENUCOURT AS
U18 D2 Poule B
Match n° 79019836 du 22/11/2026
MENUCOURT AS 21 / MERY MERIEL FC 21
Nouvelle date : 20/12/2026

ARGENTEUIL FC
U18 D1
Match n° 55732474 du 15/11/2026
ARGENTEUIL FC 1 / FRANCONVILLE FC 1
Nouvelle date : 14/11/2026
Nouvel horaire : 18h

U16

AJED
U16 D3 Poule A
Match n° 79031816 du 11/11/2026
AJED 21 / OSNY FC 22
Nouvelle date : 10/01/2027
Motif : Arrêté municipal

U15

VEMARS St WITZ FC
U15 D2 Poule B
Match n° 79633062 du 07/11/2026
VEMARS St WITZ FC 1 / ARGENTEUIL RC 2
Nouvelle date : 21/11/2026
Motif : Arrêté municipal

ASSOA
U15 D1
Match n° 55732992 du 14/11/2026
SARCELLES AAS 3 / ASSOA 1
Nouvelle date : 20/12/2026
Motif : tour de coupe de France

U14

BEZONS USO
U14 D5 Poule D
Match n° 79501119 du 07/11/2026
BEZONS USO 23 / AJED 22
Nouvelle date : 21/11/2026

ASSOA
U14 D2 Poule B
Match n° 55973830 du 14/11/2026
ASSOA 22 / ACS CORMEILLAIS 21
Nouvelle date : 21/12/2026
Motif : tour de coupe de France

PONTOISIENNE JS
U14 D3 Poule C
Match n° 56035022 du 14/11/2026
PONTOISIENNE JS 21 / ASSOA 23
Nouvelle date : 20/12/2026
Motif : tour de coupe de France

3ème FORFAIT DECLENCHANT LE FORFAIT GENERAL

MENUCOURT AS

SENIORS D4 Poule D
MENUCOURT AS Amende 45€

CHAMPAGNE SFC
U15 D2 Poule A
CHAMPAGNE SFC Amende 45€

FEUILLE DE MATCH IRREGULIERE

SAINT BRICE
CDM D2
Match n° 79971962 du 11-10-2026
ST BRICE / St LEU
Manque composition de l'équipe adverse
SAINT BRICE Amende 10€

ADAMOIS OLYMPIQUE
U14 D2 Poule B
Match n° 55973814 du 26-09-2026
OLYMPIQUE ADAMOIS 1 / DEUIL ENGHIEN FC 1
Manque nom de l'arbitre
ADAMOIS OLYMPIQUE Amende 10€

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

MONTMAGNY FC
ANCIENS D2/A
Match n°78945682 du 08/11/2026
MONTMAGNY FC 32 / FC VILLIERS LE BEL 31

OSNY FC
U14 D3/A
Match n°56034507 du 07/11/2026
OSNY FC 22 / FOSSES FU 21

ARNOUVILLE F. AS.
U14 D4/C
Match n°56039761
ARNOUVILLE F. AS. 21 / ERMONT AS 24

RC ARGENTEUIL
U14 D5/B
Match n°79494259
RC ARGENTEUIL 25 / GROSLAY FC 22

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ
APRES DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH

Application des ART 40.1 et 44.2 du RS du DVOF
À la suite des deux appels de feuille de match dans les procès-verbaux du 27/10/26 et du 03/11/26, restés sans réponse.

COURDIMANCHE AS
ANCIENS D3/C
Match n°78976211 du 18/10/2026
COURDIMANCHE AS 31 / MAGNY EN VEXIN FC 32
COURDIMANCHE AS 31 0 but -1 pt
MAGNY EN VEXIN FC 32 12 buts 3 pts
COURDIMANCHE AS 31 Amende 52€

Secrétaire de séance : Mme Sylvestre

Prochaine réunion : le 17 novembre à 14 heures

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 11 Novembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID

Mme Escoignard (comité)

Absent : Mme Bouazi

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS CLUBS

FRETTOISE ES
Mail du 08/11/2026
Foot à 8 – U15F Groupe B
Nous prenons note de votre forfait général de la phase 1 en criterium U15F GROUPE B ES

VILLIERS AFF
Mail du 06/11/2026
Foot à 8 – U15F Groupe B
Nous prenons note de votre demande de modification de rencontre contre Montmagny FC
La rencontre sera reportée le 21/11/26 a 15h30

HERBLAY ES
Mail du 08/11/2026
Foot à 8 – U15F Groupe B
Nous prenons bonne réception de votre feuille U15F du 07/11/26

ERMONT AS
Mail du 09/11/2026
D1 U15F - Groupe A
La commission à bien reçu votre mail, mais attend la réception de la totalité de la feuille de match (verso) pour valider. Sans cela la rencontre passera en appel à feuille de match.

FOOT A 8

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DE RENCONTRES

08/01/27
FOOT à 8 séniors F - Match N°79910493 du 09/10/26 - ENT ARGENTEUILLAISE 1 – FOSSES FU 1
Reporté à la suite de l'intégration de ENT Argenteuillaise 1 en critérium séniors F à 8

08/01/27
FOOT à 8 seniors F - Match N°79910491 du 09/10/26 - BEAUCHAMPS AS 1 – AJED 1
Reporté à la suite de l'intégration de AJED 1 en critérium séniors F à 8

AMENDES

FRETTOISE ES 1
FOOT A 8 U15F GROUPE B
Forfait général : **70 €**

AS SAINT OUEN L'AUMONE 2
FOOT A 8 U15F GROUPE A
Amendes : **10€** Feuille de match irrégulière (foot à 11)

FOOT A 11

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DE RENCONTRES

19/12/26
D1 SENIORS F - Match N°79772316 du 31/10/26 - ENT ESSG/FCSAM 2 - GARGES FCM 1 à 17h30

Reporté à la suite d'interruption de la rencontre le 31/10/26

FORFAITS

AS SAINT OUEN L'AUMONE 1
D1 SENIORS F - Match N°79772319 du 07/11/26 contre ST Brice FC 1
Forfait : **30 €**

* * *

COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

9 NOVEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard
M Doucoura – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Bastos (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : M Joseph – Mr Ait Larbi

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails avant 16h00 le lundi afin d'être pris en compte.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :
[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

CHARS AS : Mail du 04/11/26
Pris note du forfait général de votre équipe U6/U7 sur les prochains plateaux.

VEXIN AS : Mail du 04/11/26
Pris note de votre remarque concernant le report du match U13 » du 07/11 au 19/12. Cette rencontre est reportée du fait de la participation de l'équipe de MONTMAGNY FC à un centre du Festival Foot U13. La commission a remis les matchs car c'est la seule de disponible. Vous pouvez choisir une autre date en accord avec le club adverse.

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 05/11/26
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U/U7 sur le centre du plateau à MAGNY FC le 07/11.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 05/11/26
Pris note du forfait avisé de vos joueurs U6/U7 sur le centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC le 07/11.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 05/11/26
Pris note de votre demande de modification de l'adresse du stade pour les rencontresU12 & U13 du 07/11/26, à savoir : Stade Delacoste à ASNIERES SUR OISE (pelouse synthétique)

AJED : Mail du 05/11/26
Pris note de votre demande de modification d'horaires du centre du Challenge U11 du 07/11/26 : modification dans FAL effectuée 10h30 au lieu de 11h00.

DOMONT FC : Mail du 06/11/26
Pris note de votre demande d'engager une 2ème équipe U9. Celle-ci sera intégrée sur le plateau du 28/11. La commission ne peut intégrer vos 2 équipes sur le Challenge Régional U9 car engagement arrivé après e début de l'organisation

MARLY ES : Mail du 06/11/26
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur centre du Challenge U11 à l'ADAMOIS O. du 07/11/26.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 07/11/26
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos joueurs U6/U7 sur le centre du plateau à PERSAN US le 07/11.

ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE : Mail du 07/11/26
Pris note de votre demande d'engager une équipe U8 sur les plateaux à partir de Janvier 2027. La commission l'intègrera aux plateaux si le nombre de licenciés dans cette catégorie le permet.

VILLIERS FC : Mail du 07/11/26
Pris note de la réception des feuilles de match papier des rencontres U12 et U13 du 07/11/26

FONTENAY FC : Mail du 07/11/26
Pris note de vos remarques pour les rencontres de critérium U12 à VILLIERS FC et U13 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS. La commission vous rappelle qu'en l'absence de FMI vous devez impérativement remplir une feuille de match papier avec les noms – prénoms et n° de licences de joueurs. La commission attend la liste de vos joueurs U12 sur match à VILLIERS FC.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 09/11/26
Pris note de vos remarques concernant le centre du plateau U6/U7 à l'ADAMOIS O. le 07/11/26

HERBLAY ES : Mail du 08/11/26
Pris note de la réception des feuilles de match papier des rencontres U12 du 07/11/26

AJED : Mail du 08/11/26
Pris note de la réception des feuilles de match papier des rencontres U12 du 07/11/26

CERGY PONTOISE FC : Mail du 08/11/26
Pris note de la réception des feuilles de match papier des rencontres U12 du 07/11/26

OSNY FC : Mail du 09/11/26
Pris note de la réception de la feuille de match papier de la rencontre U12 du 07/11/26

ST OUEN AS : Mail du 09/11/26
Pris note de la réception de la feuille de match papier la rencontre U12 du 07/11/26

COSMO TAVERNY : Mail du 09/11/26
Pris note de la réception de la feuille de match papier de la rencontre U12 Avenir du 07/11/26

ST PRIX ES : Mail du 09/11/26
Pris note de la réception de la liste de vos joueurs présents sur la rencontre U13 à GARGES FCM du 07/11/26

ST PRIX ES : Mail du 09/11/26
Pris note de la réception de la feuille de match papier la rencontre U12 du 07/11/26

GROSLAY FC : Mail du 09/11/26
Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les recontres de critérium U10 & U11 à domicile.

FRANCONVILLE FC : Mail du 09/11/26
Pris note de la réception de la feuille de match papier la rencontre U12 du 07/11/26

MENUCOURT AS : Mail du 09/11/26
Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à MERY MERIEL FC du 14/11/26

MONTMORENCY FC : Mail du 09/11/26
Pris note de votre interrogation concernant le Challenge Régional U9. A la suite d'une erreur administrative l'engagement supplémentaire de vos équipes U9 (d'Octobre 2026) n'avait pas été pris en compte. Vos 2 équipes sont intégrées au centre n° 15 à MARLY ES.

DOMONT FC : Mail du 09/11/26
Pris note de votre demande de remboursement partiel des goûters distribués sur le centre du plateau U6/U7 à DOMONT FC du 07/11. Après vérifications administratives la demande sera transmise au service comptabilité du DVOF.

RAPPEL

La commission rappelle aux clubs qu'il est important que tous les éducateurs en charge d'une équipe U10 à U13 aient une tablette à disposition le jour du match ainsi que leur code d'accès à FOOTCLUB en cours de validité, afin de pouvoir effectuer la FMI sans soucis : identifiant et mot de passe correct.

CONVOCATION

Lundi 23 Novembre 2026 à 19h30

Pour le club de ADAMOIS O.
- Mr le Président du Club
- Mr Le Responsable de la catégorie U6/U7

Pour le Club de CHAMPAGNE SFC
- Mr Le Responsable de la catégorie U6/U7

Pour le Club de PUISEUX LOUVRES FC
- Mr Le Responsable de la catégorie U6/U7

A la suite du centre du plateau U6/U7 du 07/11/26 à l'ADAMOIS OLYMPIQUE

Rappel : le club a l'obligation d'informer les personnes physiques convoquées et qu'elles doivent être également munies d'une pièce d'identité ou licence dématérialisée faute de quoi, l'accès à la commission ne sera pas autorisé.

CHALLENGE REGIONAL U9

1er Tour au Samedi 14 Novembre 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin
9h15 : Présentation de la feuille de Présence et Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
9h30 : Début des rencontres

Durée des rencontres :
Poule de 8 : **6 x 10** minutes
Les équipes d'un même club ne se rencontrent pas. Toutes les équipes se rencontrent entre elles pour disputer 6 matchs dans la matinée.

Vous retrouverez tous les documents dans FAL pour les clubs recevant un centre.

Comme annoncé lors de la réunion en visioconférence le 2 novembre dernier, aucune équipe ne sera éliminée sauf pour sanction administrative (joueur non licencié ou non qualifié …etc)
Un classement est établi à la fin de chaque tour pour déterminer les groupes du tour suivant. A la fin du 3ème tour, les 8 premières équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale du Samedi 24 Avril 2027 après vérifications administratives.

La commission demande aux clubs visiteurs d'arriver avec la feuille de présence (Feuille de plateau U9) dûment complétée + la liste des licenciés participants issue de Footclub + ses ballons pour l'échauffement.

Une réunion en visio sera organisée Jeudi 12 Novembre de 12h30 à 13h00 pour vous donner les dernières recommandations pour la bonne organisation de ce 1er Challenge Régional U9.
Le lien est envoyé via la messagerie officielle des clubs.

Centre 1 BEAUCHAMP AS	Centre 2 CERGY PONTOISE FC	Centre 3 COSMO TAVERNY	Centre 4 FRETTOISE ES
BEAUCHAMP AS 1	CERGY PONTOISE FC 1	COSMO TAVERNY 1	FRETTOISE ES 1
BEAUCHAMP AS 2	CERGY PONTOISE FC 2	COSMO TAVERNY 2	FRETTOISE ES 2
ERAGNY FC 1	AUVERS ENNERY FC 1	ENT. BEAUMONT MOURS 1	FRANCONVILLE FC 1
ERAGNY FC 2	AUVERS ENNERY FC 2	ENT. BEAUMONT MOURS 2	FRANCONVILLE FC 2

COUPE DU COMITE U12

1er Tour au Samedi 21 Novembre 2026

Le 1er tour regroupe les équipes U12 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

13h15 : Présentation de la Feuille Equipe et Contrôle visuel des licences obligatoire soit à partir de la liste issue de Footclubs ou via l'application Club Compagnon
13h30 : Début de la jonglerie
14h00 : Début des rencontres

Durée des rencontres :
Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)
Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Qualification :
Les premiers de chaque centre et les 22 meilleurs deuxièmes des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 9 janvier 2027.

L'épreuve est gérée dans FAL.
La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être déposés dans FAL au plus tard le lundi 23 Novembre à 16 heures au plus tard sous peine d'amende et de disqualification

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.
Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non licencié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée et amendée.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres. Les équipes d'un même club doivent impérativement se rencontrer pour le 1er match

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

ATTENTION : Suite à une erreur de retranscription le centre n° 25 à MERY MERIEL FC est modifié.

1 à 13h30	MONTSOULT BAILLET US	2 à 13h30	ST PRIX ES	3 à 13h30	ERMONT AMS	4 à 13h30	NEUVILLE AS
Viarmes Asnières OL 1		Argenteuil FC 4		St Brice FC 4		Cergy Pontoise FC 4	
Montsoult Baillet US 1		Argenteuil FC 1		St Brice FC 1		Cergy Pontoise FC 1	
Thillay ESM 1		AJED 2		Ermont AMS 2		Méry Mériel 2	
Persan US 2		St Prix ES 1		Beauchamp AS 1		Neuville AS 1	

5 à 13h30	ENTENTE SSG	6 à 13h30	ADAMOIS O.	7 à 13h30	ERAGNY FC	8 à 13h30	ST LEU FC
Entente SSG 1		Villiers FC 2		Courdimanche AS 1		AJED 3	
Entente SSG 4		Adamois O 1		Eragny FC 2		AJED 1	
Cosmo Taverny 2		Parmain AC 1		Montigny FC 1		St Leu FC 3	
Bezons US 2		Auvers Ennery FC 1		Montigny FC 3		St Leu FC 1	

9 à 13h30	FOSSES UF	10 à 13h30	BOUFFEMONT AC	11 à 13h30	MARLY ES	12 à 13h30	PERSAN US
Fosses UF 2		Arnouville FAS 2		Marly ES 1		Montmagny FC 2	
Fosses UF 4		Bouffémont ACF 1		Roissy US 1		Montmagny FC 4	
Gonesse RC 1		Sarcelles AAS 2		Ecouen FC 2		Persan US 1	
Gonesse RC 3		Sarcelles AAS 4		Ecouen FC 4		Ecouen FC 5	

13 à 13h30	MONTMAGNY FC	14 à 13h30	HERBLAY ES	15 à 13h30	VAUREAL FCM	16 à 13h30	GAFEPB
Montmagny FC 3		Jouy FC 1		Pontoisienne JS 1		Herbaly ES 2	
Montmagny FC 1		Jouy FC 3		Vauréal FCM 1		Herbaly ES 4	
Entente SSG 2		Herblay ES 1		Argenteuil RC 5		Gafepb 1	
Eentente SSG 3		Herblay ES 3		Argenteuil RC 6		Montmorency FC 1	

17 à 13h30	CHAMPAGNE SFC	18 à 13h30	EAUBONNE FC	19 à 13h30	GONESSE RC	20 à 13h30	GARGES FCM
Arnouville FAS 1		Eaubonne FC 1		Goussainville FC 1		Fontenay FC 1	
Champagne SFC 2		Bezons USO 1		Goussainville FC 3		Chaumontel Luzarches AS 1	
Puiseux Louvres FC 2		Franconville FC 1		Gonesse RC 2		Garges FCM 1	
Garges FCM 2		Franconville FC 3		Gonesse RC 4		Garges FCM 3	

21 à 13h30	FRANCONVILLE FC	22 à 13h30	OSNY FC	23 à 13h30	MONTIGNY FC	24 à 13h30	MARCOUVILLE CITY CPA
Argenteuil FC 2		Marcouville City CPA 2		Cormeillais ACS 1		St Leu FC 2	
Argenteuil FC 3		Magny FC 2		Magny FC 1		St Leu FC 4	
Franconville FC 2		Osny FC 1		Vauréal FCM 2		Osny FC 2	
Franconville FC 4		Osny FC 3		Montigny FC 2		Marcouville City CPA 1	

25 à 13h30	MERY MERIEL FC	26 à 13h30	CERGY PONTOISE FC	27 à 13h30	ENT. BEAUMONT MOURS	28 à 13h30	GROSLAY FC
Méry Mériel FC 1		Cormeillais ACS 2		Groslay FC 2		Champagne SFC 1	
Ecouen FC 1		Argenteuil RC 1		Goussainville FC 2		St Prix ES 2	
Frettoise ES 2		Cergy Pontoise FC 3		Entente Beaumont Mours 1		Groslay FC 1	
Ermont ACF 1		Cergy Pontoise FC 6		~~Survilliers Avenir 1~~		Ermont ACF 2	

29 à 13h30	BEAUCHAMP AS	30 à 13h30	ARGENTEUIL RC	31 à 13h30	SARCELLES AAS	32 à 13h30	ST BRICE FC
Menucourt AS 1		Argenteuil RC 2		Bruyères Bernes USM 1		Villiers FC 3	
Beauchamp AS 2		Argenteuil RC 4		Entente Beaumont Mours 2		Villiers FC 1	
Cergy Pontoise FC 5		Frettoise ES 1		Sarcelles AAS 1		St Brice FC 2	
Cergy Pontoise FC 2		Soisy AM FC 2		Sarcelles AAS 3		St Brice FC 3	

33 à 13h30	SOISY AM FC	34 à 13h30	DEUIL ENGHIEN FC	35 à 13h30	PONTOISIENNE JS	36 à 13h30	COSMO TAVERNY
Eragny FC 1		St Ouen AS 1		Jouy FC 2		Pierrelaye FC 1	
Eragny FC 3		St Ouen AS 3		Pontoisienne JS 2		St Ouen AS 2	
Soisy AM FC 1		Argenteuil RC 3		Ermont AMS 3		Cosmo Taverny 3	
Soisy AM FC 3		Deuil Enghien FC 1		Ermont AMS 1		Cosmo Taverny 1	

37à 13h30	VIARMES ASNIERES OL	38 à 13h30	PUISEUX LOUVRES FC				
Adamois O. 2		Fosses UF 1					
Viarmes Asnières OL 2		Fosses UF 3					
Ecouen FC 3		Puiseux Louvres FC 1					

RAPPEL MODALITES REMBOURSEMENT PARTIEL DES GOÛTERS

La Commission Football pour les Enfants vous rappelle les modalités pour obtenir le remboursement partiel des goûters offerts lors des plateaux U6/U7- U8 & U9.

- Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle disponible sur site du DVOF) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus le tard le lundi avant 16h00 qui suit le plateau
- Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau concerné.
- La commission établira pour chaque club une fiche de remboursement en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- La commission ne pourra accepter aucune dérogation

1er APPEL FEUILLES DU CHALLENGE U10 (Centres du 07/11)

DOMONT FC : 1er appel des feuilles de présence des équipes de DOMONT FC 1 & COSMO TAVERNY 2 - 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à DOMONT FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

COSMO TAVERNY : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à DOMONT FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

BEZONS USO : 1er appel des feuilles de résultat et de présence des équipes de BEZONS USO 1 & 3 – MONTMORENCY FC 1 & ST BRICE FC 2 - 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à DOMONT FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

ST BRICE FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à BEZONS USO. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTMORENCY FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U10 du 07/11/26 à BEZONS USO. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF**

1er APPEL FEUILLES DU FESTIVAL FOOT U13 (Centres du 07/11)

MONTMAGNY FC : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de MONTMAGNY FC 1 – VILLIERS FC 2 & ST BRICE FC 2 & 3 - 1er tour du Festival Foot U13 du 07/11/26 à MONTMAGNY FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

VILLIERS FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Festival Foot U13 du 07/11/26 à MONTMAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ST BRICE FC : 1er appel de la feuille de présence de vos équipes 2 & 3 sur centre du 1er tour du Festival Foot U13 du 07/11/26 à MONTMAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

1er APPEL FEUILLES DU CHALLENGE U11

SOISY AM FC : 1er appel des feuilles de présence des équipes de SOISY AM FC 1 & 3 – ADAMOIS O. 2 & BRUYERES BERNES USM 1 - 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

ADAMOIS O. : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

BRUYRES BERNES USM : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à SOISY AM FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MAGNY FC : 1er appel des feuilles de présence des équipes de MAGNY FC 1 – COSMO TAVERNY 2 – COURDIMANCHE AS 2 & MARCOUVILLE CITY CPA 2. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

COSMO TAVERNY : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

COURDIMANCHE AS : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MAGNY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

EAUBONNE FC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ERMONT ACF. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

GONESSE RC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à JOUY FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ARGENTEUIL RC : 1er appel de la feuille de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à GOUSSAINVILLE FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

GONESSE RC : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de GONESSE RC 1 & 3 – EAUBONNE FC 1 & SURVILLIERS AVENIR 1. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

EAUBONNE FC : 1er appel de la feuilles résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à GONESSE RC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

SURVILLIERS AVENIR : 1er appel de la feuilles résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à GONESSE RC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

VEXIN AS : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de GOUSSAINVILLE FC 2 – VEXIN AS 2 – BEZONS USO 1 & 3. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

GOUSSAINVILLE FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à VEXIN AS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

BEZONS USO : 1er appel de la feuille résultats et de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à VEXIN AS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de ST PRIX ES 2 – BEZONS USO 2 – ENTENTE BEAUMNT MOURS 1 & 3. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

ST PRIX ES : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

BEZONS USO : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ENTENTE BEAUMONT MOURS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ERMONT AMS : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de ERMONT AMS 1 & 2 – VAUREAL FCM 2 & MONTIGNY FC 2. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

VAUREAL FCM : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ERMONT AMS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTIGNY FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ERMONT AMS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTSOULT BAILLET US : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de GROSLAY FC 2 – PONTOISIENNE JS 1 – MONTSOULT BAILLET US 1 & VALLLE DU SAUSSERON 1. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

GROSLAY FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

PONTOISIENNE JS : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

VALLEE DU SAUSSERON : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à MONTSOULT BAILLET US. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ARGENTEUIL RC : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de ARGENTEUIL RC 1 – PUISEUX LOUVRES FC 1 & ARGENTEUIL FC 2 & 4. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

PUISEUX LOUVRES FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ARGENTEUIL RC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ARGENTEUL FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de vos équipes 2 & 4 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ARGENTEUIL RC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

VAUREAL FCM : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de VAUREAL FCM & - VEXIN AS 1 & 3 & CERGYPONTOISE FC 2. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

VEXIN AS : 1er appel de la feuille résultats et de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à VAUREAL FCM. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

CERGY PONTOISE FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à VAUREAL FCM. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

COURDIMANCHE AS : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de COURDIMANCHE AS 1 – NEUVILLE AS 2 – PIERRELAYE FC 2 & PONTOISIENNE JS 2. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

NEUVILLE AS : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à COURDIMANCHE AS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

PIERRELAYE FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à COURDIMANCHE AS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

PONTOISIENNE JS : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à COURDIMANCHE AS. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ECOUEN FC : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de ECOUEN FC 2 – DEUIL ENGHIEN FC 2– MONTMAGNY FC 2 & 4. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

DEUIL ENGHIEN FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ECOUEN FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

MONTMAGNY FC : 1er appel de la feuille résultats et de présence de vos équipes 2 & 4 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ECOUEN FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

ADAMOIS O. : 1er appel des feuilles de résultats et de présence des équipes de ADAMOIS O 1 – GARGES FCM 2 & THIILLAY ESM 1. **Feuilles à scanner en 1 seul document avec la feuille de résultats et à déposer impérativement dans FAL sous peine de disqualification.**

THILLAY ESM : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 1 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ECOUEN FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

GARGES FCM : 1er appel de la feuille résultats et de présence de votre équipe 2 sur centre du 1er tour du Challenge U11 du 07/11/26 à ECOUEN FC. **Feuille à envoyer par mail au Secrétariat du DVOF sous peine de disqualification.**

1er APPEL FEUILLES MATCHS

CRITERIUM U12 Avenir

MONTMAGNY FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81000511 - critérium U12 Avenir poule B du 07/11/26 vs GARGES FCM 21

ARGENTEUIL RC 22 : 1er appel feuille du match n° 81000525 - critérium U12 Avenir poule C du 07/11/26 vs ST LEU FC 22

CRITERIUM U12 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule B

CORMEILLAIS ACS 21 : 1er appel feuille du match n° 81012887 - critérium U12 – secteur Ouest Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs VAUREAL FCM 21

Niveau 3 – Poule C

COSMO TAVERNY 23 : 1er appel feuille du match n° 81013753 – critérium U12 – secteur Ouest Niveau 3 poule C du 07/11/26 vs MONTIGNY FC 23

CRITERIUM U12 – Secteur Sud

Niveau 1 – Poule A

BEZONS USO 21 : 1er appel feuille du match n° 81014062 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs ARGENTEUIL RC 23

Niveau 1 – Poule B

ARGENTEUIL RC 24 : 1er appel feuille du match n° 81014080 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs GONESSE RC 22

Niveau 1 – Poule C

GARGES FCM 22 : 1er appel feuille du match n° 81014102 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule C du 07/11/26 vs ARGENTEUIL FC 22

MONTMAGNY FC 22 : 1er appel feuille du match n° 81014103 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 1 poule C du 07/11/26 vs ERMONT ACF 21

Niveau 2 – Poule A

BEZONS USO 22 : 1er appel feuille du match n° 81014436 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs ST LEU FC 23

Niveau 2 – Poule B

DEUL ENGHIEN FC 21 : 1er appel feuille du match n° 81014454 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs ARGENTEUIL RC 25

GARGES FCM 23 : 1er appel feuille du match n° 81014455 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs ERMONT AMS 23

Niveau 2 – Poule C

MONTMAGNY FC 23 : 1er appel feuille du match n° 81014476 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule C du 07/11/26 vs GONESSE RC 23

Niveau 3 – Poule B

MONTMAGNY FC 24 : 1er appel feuille du match n° 81014643 - critérium U12 – secteur Sud Niveau 2 poule C du 07/11/26 vs ARGENTEUIL. RC 26

CRITERIUM U13 – Secteur Est

Niveau 1 – Poule A

PERSAN US 2 : 1er appel feuille du match n° 81000158 - critérium U13 – secteur Est Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs GOUSSAINVILLE FC 1

VIARMES ASNIERES OL 1 : 1er appel feuille du match n° 81000159 - critérium U13 – secteur Est Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs EZANVILLE US 1

Niveau 1 – Poule B

PUISEUX LOUVRES FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000173 - critérium U13 – secteur Est Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs BELLOY ST MARTIN ASC 1

FOSSSES UF 1 : 1er appel feuille du match n° 81000174 - critérium U13 – secteur Est Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs ST BRICE FC 2

SURVILLIERS AVENIR 1 : 1er appel feuille du match n° 81000175 - critérium U13 – secteur Est Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs VILLLIERS FC 3

Niveau 2 – Poule A

PERSAN US 2 : 1er appel feuille du match n° 81000188 - critérium U13 – secteur Est Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs GOUSSAINVILLE FC 2

FONTENAY FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000189 - critérium U13 – secteur Est Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

Niveau 2 – Poule B

ST BRICE FC 3 : 1er appel feuille du match n° 81000203 - critérium U13 – secteur Est Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs VEMARS ST WITZ F 1

CRITERIUM U13 – Secteur Ouest

Niveau 1 – Poule A

MARCOUVILLE CITY CPA 1 : 1er appel feuille du match n° 81000219 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs ERAGNY FC 1

Niveau 1 – Poule B

VAUREAL FCM 1 : 1er appel feuille du match n° 81000235- critérium U13 – secteur Ouest Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs CERGY PONTOISE FC 4

Niveau 1 – Poule C

VAUREAL FCM 2 : 1er appel feuille du match n° 81000325 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 1 poule C du 07/11/26 vs VALLEE DU SAUSSERON 1

Niveau 2 – Poule A

BESSANCOURT FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000340 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs ERAGNY FC 2

PIERRELAYE FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000341 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs BEAUCHAMP AS 1

Niveau 2 – Poule B

JOUY FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81000355 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs MERY MERIEL FC 2

Niveau 2 – Poule C

MONTIGNY FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81000369 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule C du 07/11/26 vs VEXIN AS 2

PONTOISIENNE JS 1 : 1er appel feuille du match n° 81000370 - critérium U13 – secteur Ouest Niveau 2 poule C du 07/11/26 vs PIERRELAYE FC 2

CRITERIUM U13 – Secteur Sud

Niveau 1 – Poule A

GARGES FCM 1 : 1er appel feuille du match n° 81000384 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs ST PRIX ES 1

ERMONT ACF 1 : 1er appel feuille du match n° 81000385 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule A du 07/11/26 vs ARGENTEUIL RC 2

Niveau 1 – Poule B

DEUIL ENGHIEN FC 1 : 1er appel feuille du match n° 81000399 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs ST OUEN AS 2

ST PRIX ES 2 : 1er appel feuille du match n° 81000401 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs ARGENTEUIL FC 1

SOISY AM FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81000400 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule B du 07/11/26 vs SARCELLES AAS 2

Niveau 1 – Poule C

ARGENTEUIL RC 3 : 1er appel feuille du match n° 81000430 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule C du 07/11/26 vs FRANCONVILLE FC 2

ST LEU FC 2 : 1er appel feuille du match n° 81000431 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 1 poule C du 07/11/26 vs ERMONT ACF 2

Niveau 2 – Poule A

CORMEILLAIS ACS 1 : 1er appel feuille du match n° 81000444 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 2 poule A du 07/11/26 vs SOISY AM FC 4

ST OUEN AS 3 : 1er appel feuille du match n° 81000461 - critérium U13 – secteur Sud Niveau 2 poule B du 07/11/26 vs BEZONS USO 2

AMENDES

SURVILLIERS AVENIR : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1er Tour du Challenge U10 – centre à ENTENTE SSG du 17/10/26
Amende : 15€

DOMONT FC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur 1er Tour du Festival Foot U13 – centre à FOSSES UF du 17/10/26
Amende : 15€

CORMEILLAIS ACS : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U8 centre n° 3 à ERMONT AMS le 17/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

ST LEU FC : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 centre n° 1 à ERMONT ACF le 17/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

CORMEILLAIS ACS : Non réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 centre n° 3 à RC ARGENTEUIL le 17/10/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence sur FAL après 2 relances
Amende : 52€

GONESSE RC : 1er forfait non avisé de votre équipe 24 sur match n° 81014628 du 07/11/26 – critérium U12 Sud niveau 3 à ARGENTEUIL FC
Amende : 15€

MONTMORENCY FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 81014644 du 07/11/26 – critérium U12 Sud niveau 3 à SOISY AM FC
Amende : 15€

ARNOUVILLE FAS : 1er forfait non avisé de votre équipe 22 sur match n° 81014456 – critérium U12 Secteur Sud niveau 2 poule B du 07/11/26 à SARCELLES AAS
Amende : 15€

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 81000354 – critérium U13 Secteur OUEST niveau 2 poule B du 07/11/26 à COSMO TAVERNY 2
Amende : 15€

BEZONS USO : Inscription d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge sur match n° 81014629 – critérium U12 – Secteur Sud Niveau 3 Poule 1 à FRANCONVILLE FC (Imran A. Joueur U13)
Amende : 80€

Prochaine réunion : Lundi 16 Novembre 2026 à partir de 18h00

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 10 novembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly – Saïd et Mme Escoignard (comité) - Mme Bouazi

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn
Hors-jeu à la ligne médiane

U13F : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

ERMONT AMS
Mail du 04/11/26
Challenge régional U9F
Prise en compte de votre non-engagement à cette compétition

ENT BEAUMONT-MOURS 1
Courrier du 09/11/2026
U11F poule A
Reçu feuille de match Journée 1, Match 80743080 du 07/11/26 contre FRANCONVILLE FC 1

ESSG/FCSAM 1
Mail du 09/11/2026
U11F poule A

Reçu feuille de match Journée 1, Match 80743081 du 07/11/26 contre BRUYERES-BERNES USM 1

Ent ARGENTEUILLAISE 1
Mail du 10/11/2026
U11F poule A
Reçu feuille de match Journée 1, Match 80743082 du 07/11/26 contre CERGY-PONTOISE FC2

HERBLAY ES
Mail du 08/11/2026
U11F poule B
Reçu feuille de match Journée 1, Match 80743241 du 07/11/26 contre CERGY-PONTOISE FC 2

ERMONT AS
Mail du 09/11/2026
U13F poule A
Reçu feuille de match Journée 1, Match 80743396 du 07/11/26 contre SARCELLES AAS1

BELLOY ST MARTIN ASC
Mail du 07/11/2026
U13F poule C
Reçu feuille de match Journée 1, Match 80743513 du 07/11/26 contre SARCELLES AAS 3

MERY MERIEL FC
Mail du 08/11/2026
U13F poule D
Nous prenons note de votre demande de modification de rencontre contre FOSSES FU 1
La rencontre sera reportée le 19/12/26 à 10h00
Les rencontres doivent avoir lieu avant le 31/12/26

RASSEMBLEMENTS ET PLATEAUX

Pour inscrire une équipe en plateau U7F ou/et U9F, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet DOCUMENTS, et suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

CALENDRIER Rassemblement U7F

Rassemblement 3 :	28 novembre 2026
Rassemblement 4 :	12 décembre 2026 plateau de Noël
Rassemblement 5 :	30 janvier 2027, (Futsal)
Rassemblement 6 :	13 mars 2027
Rassemblement 7 :	24 avril 2027
Fête du foot féminin:	22 mai 2027

PROCHAIN RASSEMBLEMENT U7F

1ier rassemblement 14 novembre 2026

ANNULE

Pour tous les rassemblements, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverez dans FAL, dans la rubrique "avant le plateau" où

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

Tout autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau
Et non les clubs participants

CALENDRIER U9F

Confirmer la disponibilité de vos installations aux dates et horaires annoncée par la commission

CHALLENGE N°1
21/11/26 Organisé par le club de **ENT ESSG-FCSAM**
Adresse : Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Accueil : 9h00
Horaire : 9h30

PLATEAU N°3
05/12/26 Organisé par le club de **GONESSE RC**
Adresse : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse
Horaire : 10h00

CHALLENGE N°2
12/12/26 Organisé par le club de **Ent BEAUMONT-MOURS**
Adresse : Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise
Horaire : 9h30

PLATEAU N°4 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **??**
Adresse : à définir
Horaire : à définir

FESTIVAL FIVE
23/01/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse : Le street, 200 chaussées Jules César, Beauchamp
Horaire de début : 10h – Accueil à partir de 9h00

PLATEAU N°5 en Futsal
09/01/27 Organisé par le club de **FOSSES FU**
Adresse :Gymnase Cathy Fleury, 58 rue Victor Hugo, Fosses
Horaire : 9h30

FESTIVAL FUTSAL
06/03/27 Organisé par le DVOF

Adresse : Gymnase de la Coussaye, 53 rue de la Coussaye, 95880, Enghien les Bains
Horaire de début : 9h30 – Accueil à partir de 9h00

CHALLENGE N°3
20/03/27Organisé par le club de **MERY-MERIEL FC**
Adresse : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise
Horaire : 9h30

CHALLENGE FINALE
25/05/27 Organisé par le **DVOF**
Adresse :
Horaire :

FESTIVAL EXTERIEUR
01/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse : Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil
Horaire de début : 9h30 - Accueil à partir de 9h00

FETE DU FOOT FEMININ
22/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

FESTIVAL BEACH SOCCER
29/05/27 Organisé par le DVOF
Adresse :
Horaire de début : h – Accueil à partir de h

PROCHAIN PLATEAU U9F

Plateau n° 3 le 05 décembre 2026
GONESSE RC
Horaire : 10h00
Adresses : Stade Eugène Cognevaut, 3 rue du Commandant Fourneau, Gonesse

Pour tous les plateaux, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de présence et de plateau que vous trouverezdans FAL, dans la rubrique "avant le plateau" où
Documents
Formulaires
Féminines
Engagement hors période U7F et U9F

Tout autre support ne sera plus accepté et sera amendé

Rappel : c'est le responsable du centre qui rentre dans FAL les feuilles de présence et de plateau Et non les clubs participants

CHALLENGE U9F

U9F - SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Journée 1
ENT ESSG-FCSAM
Adresse: Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Accueil : 9h00

Horaire : 9h30

Sont convoqués les clubs suivants inscrits dans FAL
Chacun de ces clubs a inscrit une seule équipe
Le nombre de licences est de 6 dont 2 U7F maxi + 2 remplaçantes

EBM
Ent ARGENTEUILLAISE
FOSSE FU
FRANCONVILLE FC
TAVERNY COSMO
Ent ESSG/FCSAM
GONESSE RC
CERGY-PONTOISE FC inscription dans FAL à faire

Sur le site DVOF
Documents
Formulaires
Féminines
Engagements féminins hors période U7F-U9F

Pour participer les clubs suivants sont invités à compléter le nombre de licences minimum (6)
FC2M : 5 licences
AJED : 5 licences
VAFF : 1 licence

FOOT à 8 à 5 – U11F et U13F

INSCRIPTIONS

Pour inscrire une équipe, vous devez utiliser le document engagement hors période que vous trouvez sur le site du DVOF dans l'onglet FORMULAIRE (suivre la démarche suivante :

Documents
Formulaires
Féminines
Engagement critériums féminins hors période

U11F FOOT à 5 suivit dans FAL

Les clubs suivants sont qualifiés pour les plateaux foot à 5
TAVERNY COSMO 1
BELLOY-ST MARTIN ASC 1
VAFF 1
PERSAN US 03 1

Plateau 1 le 21 novembre 2026
Organisateur :
Lieu:
Heure: 11h00

U13F FOOT à 5 suivit dans FAL

Les clubs suivants sont qualifiés pour les plateaux foot à 5

BRUYERES-BERNES USM 1
PERSAN US 03 1
VAFF 1

Plateau 1 le 14 novembre 2026
Organisateur : BRUYERES BERNES USM
Lieu: Stade Renè Barbier, route de Boran, Bruyères sur Oise
Heure: 11h00

FOOT à 8

U11F – U13F FOOT à 8

Les calendriers des critériums U11F et U13F à de la phase 1 sont publiés et les poules sont complètes.
Les clubs qui désirent s'engagés ne le peuvent plus pour la phase1 mais peuvent se positionner pour la phase 2.
En attendant, ils peuvent s'engager en plateau foot à 5.

Pour les plateaux foot à 5, les clubs peuvent s'engager en continu, ils ne seront convoqués en plateau que 2 semaines après l'approbation dans le PV de leur engagement.
Les plateaux foot à 5 seront suivit dans FAL

Les clubs suivants sont invités à confirmer leur engagement FOOT à 5 par mail par leur boite officielle :

U11F - MERY-MERIEL FC

U13F - GARGES les GONESSES FC

APPEL RESULTATS

U9F

ENT ARGENTEUILLAISE
Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM
Absence feuille de présence.
1er appel le 10/11/26

U11F

RAS

U13F

SARCELLES AAS 2
Poule B
Journée 1, Match 80743439 du 07/11/26 reçoit ERMONT ASM 2
1ier appel le 10/11/26

ST BRICE FC1
Poule D
Journée 1, Match 80743528 du 07/11/26 reçoit ADAMOIS OL 1
1ier appel le 10/11/26

CHANGEMENTS D'HORAIRES ET DATES DES RENCONTRES

U13F

ENT MERY MERIEL FC 1
U13F poule D
Mail du 08/11/26
Journée 1, match N°80743529 du 07/11/26 reçoit FOSSES FU 1
Nouvelle date : 21/11/26 à 9h30
Motif : **Reporté à la suite d'intempérie à la date initiale**
Les rencontres doivent avoir lieux avant le 31/12/26

ENT BEAUMONT-MOURS
U13F poule B
Mail du 09/11/26
Journée 3, match N°80743445 du 28/11/26 reçoit SARCELLES AAS 2
Nouvelle date : 19/12/26 à 11h00
Motif : **refus de la date de report du 09/01/27**
Les rencontres doivent avoir lieux avant le 31/12/26

CHALLENGE U11F

JOURNEE 1 - SAMEDI 5 DECEMBRE 2026
Pour tous les centres : Accueil : 9h00
Défi global : 9h15
Début des épreuves 9h30

Groupe A
Organisateur : CEGY-PONTOISE FC : stade des Maradas, 6 passage du lycée, Pontoise
1. GONESSE RC 1
2. ERMONT AS 1
3. CERGY PONTOISE FC 2 (club centre)
4. EBM 2

Groupe B
Organisateur : Ent ESSG/FCSAM : Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
1. ENT ESSG/FCSAM 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 1
3. EBM 1

Groupe C
Organisateur : HERBLAY ES : Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay
1. HERBLAY ES 1 (club centre)
2. AJED 1
3. FRANCONVILLE FC 1

Groupe D
Organisateur : Stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumône
1. ST PRIX ES 1
2. ASSOA 1 (club centre)
3. BRUYERES
4. CERGY PONTOISE FC 1

FESTIVAL U13F

JOURNEE 1 : SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Pour tous les centres : Accueil : 9h00
Défis global : 9h15
Début des épreuves 9h30

Groupe A
Organisateur : Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M.Fourneau, Gonesse

1. GONESSE RC 1 (club centre)
2. ENT ARGENTEUILLAISE 2
3. ENT ESSG/FCSAM 1
4. CERGY PONTOISE FC 1

Groupe B
Organisateur : stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

1. ERMONT AS 2 (club centre)
2. AJED 1
3. ENT ARGENTEUILLAISE 1

Groupe C
Organisateur : Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

1. MERY MERIEL FC 2 (club centre)
2. ERMONT AS 1
3. ADAMOIS OL 1
4. SARCELLES AAS 2

Groupe D
Organisateur : Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses

1. FOSSES FU 1 ((club centre)
2. CERGY PONTOISE FC 2
3. ENT ESSG/FCSAM 2

Groupe E
Organisateur : ST BRICE FC : Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice

1. ST BRICE FC 1 (club centre)
2. HERBLAY ES 1
3. BOUFFÉMONT 1

Groupe F
Organisateur : BELLOY-St MARTIN ASC : Stade Raymond Fosset, rue Salengro, St Martin du Tertre

1. SARCELLES AAS 3
2. BELLOY ST MARTIN 1 (club centre)
3. ASSOA 1

Groupe G
Organisateur : FRANCONVILLE FC, Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville

1. EBM 1
2. JOUY LE MOUTIER FC 1
3. FRANCONVILLE FC 1 (club centre)

Groupe H

Organisateur : COSMO TAVERNY : Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

1. SARCELLES AAS 1
2. MERY MERIEL FC 1
3. COSMO TAVERNY 1 (club centre)

AMENDES

FOSSES FU

Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM

Motif : Absence de l'équipe de FOSSES FU au début des épreuves

2ème forfait : **Amende : 50€**

ESSG/FCSAM

Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM

Feuille de présence irrégulière,

Motif : Format mixte utilisé : **Amende 10€**

TAVERNY-COSMO

Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM

Feuille de présence irrégulière,

Motif : Format mixte utilisé : **Amende 10€**

FRANCONVILLE FC

Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM

Feuille de présence irrégulière,

Motif : Ancien format utilisé : **Amende 10€**

GONESSE RC

Plateau U9F du 07/11/2026 à ESSG/FCSAM

Feuille de présence irrégulière,

Motif : Format mixte utilisé : **Amende 10€**

ESSG/FCSAM 1

U11F poule A

Feuille de match irrégulière, Match 80743081 du 07/11/26 contre BRUYERES-BERNES USM 1

Motif : Format à 11 utilisé : **Amende 10€**

Ent ARGENTEUILLAISE 1

U11F poule A

Feuille de match irrégulière, Match 80743082 du 07/11/26 contre CERGY-PONTOISE FC2

Motif : Format à 11 utilisé : **Amende 10€**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 10 NOVEMBRE 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

580882-Marcouville City Cp : Mail du 05-11-26
Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Hémet pour la rencontre D2 du 07-11 contre Bezons Uso en raison d'un doublon avec l'équipe Senior R3 qui joue à la même heure. La commission reporte la rencontre contre Bezons Uso.
La commission futsal vous redemande de proposer un autre horaire ou autre pour vos rencontres de senior D2.

590442-Les Sportifs de Garges : Mail du 06-11-26
Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 pour la rencontre du 08-11-26 contre Persanaise Cfj 1

551390-Ermont Ams : Mail du 06-11-26
Pris note de l'indisponibilité du gymnase Renoir le 07-11-26 (attestation mairie jointe).
La commission reporte la rencontre contre U10 contre Attainville à une date ultérieure.

564856-Génération Herblay Futsal : Mail du 09-11-26
Pris note du forfait avis » de vos équipes pour le plateau U8 du22-11-26 à Persan.

565321-JC Académy 95 : Mail du 10-11-26
Pris note de la modification d'horaire pour le challenge U16 du 21-11-26 en raison de l'inauguration du complexe sportif de Vémars.

560866-Combo Futsal : Mail du 10-11-26
Réception feuille de match U14 futsal contre Sannois Fce du 08-11-26.

565321-JC Académy 95 : Mail du 10-11-26
Réception feuille de match U10 futsal contre Fc VLB du 08-11-26.
Réception feuille de match U12 futsal contre Ent.LSG-RCG du 08-11-26.

MATCHS REMIS

CRITÉRIUM U10

Match n° 79741796 : Ermont Ams 21 / Attainville Futsal C 21 : **le samedi 23-01-27 à 10H00**

CHALLENGE U16

En raison d'une rencontre de critérium LPIFF.
Match n° 81251894 : Asf Argenteuil 1 / Avicenne Asc 1 : **le samedi 19-12-26 à 17H00**
Match n° 81251897 : Marcouville City Cp 1 / Persanaise Cfj 1 : **le samedi 19-12-26 à 14H00**

En raison de l'indisponibilité du gymnase.
Match n° 81251896 : Académy 95 1 / Combo Futsal 1 : **le samedi 21-11-26 à 18H30**

MATCHS REPORTÉS SANS DATE

SENIOR D2

En raison de l'indisponibilité du Gymnase Grimaud à Montmagny (attestation mairie fournie)

Match n° 79267197 : Aks Futsal 1 / AJED 2 : **du dimanche 20-12-26**
Match n° 79267219 : Aks Futsal 1 / Académy 95 2 : **du dimanche 17-01-27**
Match n° 79508230 : Aks Futsal 2 / AJED 1 : **du dimanche 14-03-27**

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U14

Match n° 79739483 : Combo Futsal 21 / Sannois Fce 22 du 08-11-26

Combo Futsal 21 :	**9 Buts**
Sannois Fce 22 :	**5 Buts**
Combo Futsal :	**Amende 10€** - feuille de match irrégulière

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741992 : Académy 95 21 / Ent Lsg-Rcg 21 du 08-11-26

Académy 95 21 :	**2 Buts**
Ent. Lsg-Rcg 21 :	**11 Buts**

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U10

Match n° 79740450 : Académy 95 21 / FC VLB 22 du 08-11-26
Lecture de la feuille de match papier. Absence de l'équipe de FC VLB 22

Académy 95 21 :	**5 Buts**
FC VLB 22 :	**0 But**
FC VLB :	**Amende 15€**

2ème FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

CRITÉRIUM U10

Match n° 79740449 : Persanaise Cfj 21 / LSG-RCG 21 du 08-11-26
Forfait avisé de l'équipe de Ent. LSG-RCG 21

Persanaise Cfj 21 :	**5 Buts**
Ent. LSG-RCG 21 :	**0 But**

1er APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

CRITÉRIUM U12

Match n° 79741936 : Afs Vauréal 21 / Sannois Fce 22 du 08-11-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 79743899 : Asf Argenteuil 22 / Ent. Lsg-Rcg 21 du 08-11-26

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	81242313	565321 - ACADÉMY 1	564856 - GÉNÉRATION HERBLAY 1	Dimanche 22-11 à 14H30
2	81242314	550552 - SANNOIS FCE 2	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	Dimanche 22-11 à 15H00
3	81242315	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	Samedi 21-11 à 13H30
4	81242316	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	550552 - SANNOIS FCE 1	Dimanche 22-11 à 11H30
5	81242317	582623 - AFS VAURÉAL 1	560814 - FUTSAL CLUB VLB 2	Dimanche 22-11 à 12H30
6	81242318	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	Dimanche 22-11 à 16H00
7	81242319	580869 - PERSANAISE CFJ 1	551972 - AVICENNE ASC 1	Dimanche 22-11 à 11H30

Equipes exemptées du tirage :
Parmain Futsal As 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	81250833	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	560866 - COMBO FUTSAL 1	Dimanche 22-11 à 13H00
2	81250834	561071 - ASF ARGENTEUIL 2	582623 - AFS VAURÉAL 1	Dimanche 22-11 à 15H00
3	81250835	565321 - ACADÉMY 1	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	Dimanche 22-11 à 12H30
4	81250836	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	Samedi 21-11 à 15H30
5	81250837	550552 - SANNOIS FCE 2	550552 - SANNOIS FCE 1	Dimanche 22-11 à 16H30
6	81250838	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	510506 - ENTENTE LSG-RCG 1	Dimanche 22-11 à 14H00
7	81250839	580869 - PERSANAISE CFJ 1	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	Dimanche 22-11 à 13H00
8	81250840	582621 - FOOT INDOOR LOISIR 1	551972 - AVICENNE ASC 1	Samedi 21-11 à 12H15

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE 1/8 de Finale

Les rencontres des 1/8 de finale auront lieu :
Week-end des **21 et 22-11-26**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	81251893	553776 - GARGES DJIBSON ASC 1	582623 - AFS VAURÉAL 1	Samedi 21-11 à 12H30
2	81251894	561071 - ASF ARGENTEUIL 1	551972 - AVICENNE ASC 1	Samedi 19-12 à 17H00
3	81251895	850343 - ATTAINVILLE FUTSAL C 1	551445 -PARMAIN FUTSAL AS 1	Samedi 21-11 à 12H00
4	81251896	565321 - ACADÉMY 1	560866 - COMBO FUTSAL 1	Samedi 21-11 à 18H30
5	81251897	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 1	580869 - PERSANAISE CFJ 1	Samedi 19-12 à 14H00
6	81251898	560814 - FUTSAL CLUB VLB 1	580882 - MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 21-11 à 15H00

Equipes exemptées du tirage :
Attainville Futsal C 2 – Sannois Fce 1

Arbitrage :
Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.
Arbitre n°1 : club recevant
Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

INFORMATION CRITÉRIUMS ET PLATEAUX

La commission futsal informe les clubs qu'un contrôle du nombre de licences validées par catégorie sera effectué chaque jeudi matin.
Les équipes dont le nombre de licences valides est insuffisant seront déclarées forfait par la commission futsal et ne pourront participer aux rencontres du week-end.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.**
La feuille de rencontres n'est pas à transmettre au Dvof. Elle sert aux clubs pour la gestion des plateaux.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°3 - Week-end des 21 et 22 Novembre 2026			
Club centre	**Adresse du Gymnase**	**Nombre d'équipes**	**Clubs visiteurs**
Samedi 21 Novembre 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	**Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont**	**9**	**Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil 1 Académy 95 (1-2-3) Futsal Club VLB (1-2) Montmorency Futsal 1**
Dimanche 22 novembre 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	**Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan**	**7**	**Persanaise Cfj (1-2) Afs Vauréal (1-2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City Cpa (1-2)**

NON TRANSMISSION ET FEUILLE DE PRÉSENCE APRÈS DEUX RELANCES

Marcouville City CP : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 11-10-26 après 2 relances. A Garges Djibson
Marcouville City CP : Amende 52€

1er APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U8 du 08-11-26

Ermont Ams : 1er appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 08-11-26 à Persanaise Cfj.
FC VLB : 1er appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 08-11-26 à Afs Vauréal.
Marcouville City Cp : 1er appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 08-11-26 à Afs Vauréal.

FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Montmorency Fc : Amende 50€
Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U8 du 08-11-26 à Persanaise Cfj.

Asf Argenteuil : Amende 50€
Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U8 du 08-11-26 à Afs Vauréal.

Prochaine réunion : Lundi 16-11-26 à 18H30

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

9 NOVEMBRE 2026

Présents : MM JL. Faugeron - R. Dati - JF. Budet

Assistent : MM C. Macina - A. Ravet

Excusé : M. J. Letellier

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Art. 40.1 du RS

« La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

Art. 30 ter – Evocation par la Commission

« Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :
- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »

EVOCATIONS

REPRISE DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : Match 78930759 du 18/10/2026 Séniors D3 Gr C PIERRELAYE FC 1 / MERY MERIEL FC 2.

Demande d'évocation formulée par le club de **MERY MERIEL FC** en date du 20/10/2026, au motif que le joueur **Youcef B. licence 2544546451** de l'équipe de **PIERRELAYE FC 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

Le club de **PIERRELAYE FC** ayant répondu dans les délais, remerciements

La Commission maintient la recevabilité de la demande d'évocation, et tout en tenant compte de la réponse fournie par le club de **PIERRELAYE FC**, maintient que le joueur **Youcef B. licence 2544546451** de l'équipe de **PIERRELAYE FC** 1, suspendu à compter du 11/05/2026 pour 5 rencontres, n'en a purgé que 4, lors des rencontres reprises ci-dessous :

- **Match 78930803 du 20/09/2026 Séniors D3 Gr C PIERRELAYE FC 1 / CHAMPAGNE SFC 95 2**
- **Match 79168539 du 27/09/2026 CVO Séniors BEAUCHAMP AS 1 / PIERRELAYE FC 1**
- **Match 78930753 du 04/10/2026 Séniors D3 Gr C COURDIMANCHE AS 1 / PIERRELAYE FC 1**
- **Match 78930806 du 11/10/2026 Séniors D3 Gr C FRANCONVILLE FC 2 / PIERRELAYE FC 1**

Le match **PIERRELAYE FC 1 – AUVERS ENNERY FC 1 du 17/05/2026**, dernière rencontre de la saison précédente et première programmée après la date d'effet de la suspension, ne peut être comptabilisé, l'équipe adverse ayant déclaré forfait.

Ce joueur avait donc encore un match de suspension à purger et n'aurait pas dû être inscrit sur la rencontre précitée.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **PIERRELAYE FC 1** pour en attribuer le gain à l'équipe de **MERY MERIEL FC 2** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif (voir encadré) au motif « ***inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu*** ».

MODIFICATION RESULTAT
PIERRELAYE FC 1 : 0 but, -1 point
MERY MERIEL FC 2 : 2 buts, 3 points

FRAIS DE DOSSIER
MERY MERIEL FC : CREDIT 43,50€
PIERRELAYE FC : DEBIT 53,50€

AMENDE

PIERRELAYE FC : DEBIT 100€ inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match

De plus, la Commission inflige un match de suspension au joueur **Youcef B. licence 2544546451** du club de **PIERRELAYE FC** à compter du **16/11/2026**.

JF Budet n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

REPRISE DOSSIER CHAUMONTEL LUZARCHES

Objet : Match 79757045 du 25/10/2026 CVO Anciens PIERRELAYE FC 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES** en date du 25/10/2026, au motif que le joueur **Youcef B. licence 2544546451** de l'équipe de **PIERRELAYE FC 1**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

Le club de **PIERRELAYE FC** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission maintient la recevabilité de la demande d'évocation mais la déclare non fondée au motif que le joueur cité ci-dessus a purgé son dernier match de suspension à l'occasion de la rencontre **78930759 du 18/10/2026 Séniors D3 Gr C PIERRELAYE FC 1 / MERY MERIEL FC 2,** par la perte du match par pénalité (voir dossier MERY MERIEL FC).
La Commission tient à rappeler que la perte d'un match par pénalité à la suite de l'inscription d'un joueur suspendu, **libère le joueur d'un match de suspension**.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

JF Budet n'a pas pris part aux délibérations de ce dossier

Dossier transmis à la Commission Coupe

REPRISE DOSSIER SAINT BRICE FC

Objet : Match 56553982 du 10/10/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / SAINT BRICE FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **SAINT BRICE FC en date du 29/10/2026**
Au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 9 joueurs en situation de mutation inscrits sur la feuille de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** alors que le règlement en autorise 4.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 56554011 U15 D2 groupe A – ARGENTEUIL RC 3 – PERSAN US 1 du 03/10/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.
- Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027
- Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027
- Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027

Seconde infraction sur le match désigné en objet.
- Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027
- Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027
- Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027
- Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027
- Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027
- Wael N. licence 9602924877 muté jusqu'au 01/07/2027
- Joachim L.K licence 9602924877 muté jusqu'au 01/07/2027

La Commission dit demande d'évocation recevable, le nombre de joueurs mutés dépasse le nombre autorisé sur les deux rencontres.
La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL RC** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus aux rencontres désignées ci-dessus.

Réponse attendue pour le 16/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
SAINT BRICE : DEBIT 43,50€

DOSSIER ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEN DEUIL

Objet : Match 56553990 du 07/11/2026 U15 D2 ARGENTEUIL RC 3 / ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 3.

Demande d'évocation formulée par le club de **ASSOC.JEUNESSE ENGHIEN DEUIL en date du 09/11/2026** au motif **: acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements** sur le nombre de 7 joueurs en situation de mutation inscrits sur la feuille de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** alors que le règlement en autorise 4.

Première infraction constatée sur la rencontre n° 56553966 U15 D2 groupe A - ARGENTEUIL RC 3 – GARGES LES GONESSE FCM 1 du 19/09/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au01/07/2027**

Seconde infraction constatée sur la rencontre n° 56553969 U15 D2 groupe A – VAUREAL FCM 1 – ARGENTEUIL RC 3 du 26/09/2026 où 5 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027**

Troisième infraction constatée sur la rencontre n° 56554011 U15 D2 groupe A – ARGENTEUIL RC 3 – PERSAN US 1 du 03/10/2026 où 6 joueurs mutés étaient présents sur la feuille.

- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Idriss P. licence 2548476159 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adam C. licence 9602183685 muté jusqu'au 01/07/2027**

Quatrième infraction sur le match désigné en objet.

- **Burak A. licence 9603717185 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Celyan B. licence 9602279097 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Adem B. licence 9602767287 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Latif K. licence 9602465140 muté jusqu'au 01/07/2027**
- **Marwane K. licence 9603944179 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Mathis Ethan S. licence 9604265046 muté jusqu'au01/07/2027**
- **Saloum S. licence 2548489472 muté jusqu'au01/07/2027**

La Commission dit demande d'évocation recevable, le nombre de joueurs mutés dépasse le nombre autorisé sur les quatre rencontres

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL RC** sur l'inscription et la participation des joueurs cités ci-dessus aux rencontres désignées ci-dessus.

Réponse attendue pour le 16/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ASSOC. JEUNESSE ENGHIEN DEUIL : DEBIT 43,50€

DOSSIER ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN

Objet : Match 79681278 du 18/10/2026 U17 D1 SARCELLES AAS 3 / ENTENTE SSG 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN** en date du 20/10/2026, au motif que le joueur **Ange G. licence 9604200198** de l'équipe de **SARCELLES AAS 3**, est susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre désignée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Ange G. licence 9604200198** suspendu pour une rencontre en date d'effet du **16/05/2026**, n'a pas purgé sa suspension. La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SARCELLES** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le 16/11/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER
ENTENTE SSG : DEBIT 43,50€

R Dati n'a pas pris part à ce dossier

RESERVES

REPRISE DOSSIER FRETTOISE ES

Objet : Match 78941820 du 01/11/2026 Séniors D4 Gr D VEXIN AS 2 / FRETTOISE ES 1.

Retrait de décision du Procès-Verbal du 2 novembre 2026

Réserve formulée par le club de **FRETTOISE ES** et confirmée le 02/11/2026, au motif que les joueurs de l'équipe de **VEXIN AS 2**

- **Florian L. licence 2546650144**
- **Valentin C licence 2546077406**
- **Pierre D. licence 9603982961**
- **Jean Bedel P. licence 9604017431**
- **Djayson D. licence 2546617259**
- **Christopher P. licence 254668990**
- **Evan B. licence 2545568658**
- **Romario D. licence 2547833019**
- **Enzo T. licence 9604637814**
- **Omar I. licence 2547859913**
- **Jason G. licence 2543376047**

Sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure - match **79757042 CVO - Challenge Coutelier - Séniors VEXIN AS 1 / CORMEILLAIS ACS** alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission, tenant compte du mail rédigé par le club de **VEXIN AS** en date du 06/11/2026 et tout en maintenant la recevabilité de la réserve formulée par le club de **FRETTOISE ES**, l'équipe du **VEXIN AS1** et aussi en division 4 la commission revient sur sa première décision notifiée dans le Procès-Verbal du 02/11/2026 et déclare la réserve non fondée, au motif qu'il n'y a pas d'équipe supérieure quand les deux équipes évoluent dans la dernière division de district.
Les joueurs cités ci-dessus avaient donc le droit de participer à la rencontre désignée en objet.

La Commission rétablit le résultat de la rencontre

MODIFICATION RESULTAT
VEXIN AS 2 : 4 buts, 3 points
FRETTOISE ES 1 : 1 but, 0 point

FRAIS DE DOSSIER
FRETTOISE ES : DEBIT 43,50€
VEXIN AS : CREDIT 53,50€

DOSSIER MENUCOURT AS

Objet : Match 79505720 du 08/11/2026 U18 D3 Gr B ARGENTEUIL RC 3 / MENUCOURT AS 2.

Réserve formulée par le club de **MENUCOURT AS** et confirmée le 08/11/2026, au motif que l'ensemble des joueurs de l'équipe de **ARGENTEUIL RC 3** sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve recevable et non fondée, aucun des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet n'ont participé à aucune des deux rencontres des deux équipes supérieures à savoir :

- M**atch 55688532 U18 R1 ARGENTEUIL RC 21 / CRETEIL F 21 du 01/11/2026**
- M**atch 55688532 U18 R3 Gr C ARGENTEUIL RC 22 / CRETEIL F 22 du 01/11/2026**

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER
MENUCOURT AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER GROSLAY FC

Objet : Match 79032677du 08/11/2026 U16 D3 Gr C GROSLAY FC 21 / HERBLAY ES 22.

Réserve formulée par le club de **GROSLAY** et confirmée le 09/11/2026, au motif que l'ensemble des joueurs de l'équipe de **HERBLAY ES 22** sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas le jour même ni le lendemain.

La Commission dit réserve recevable mais non fondée, seul le joueur **Ibrahim G. licence 9602357720** est inscrit sur la feuille de match **79031525 U16 D2 Gr A du 01/11/2026** disputé par l'équipe supérieure mais n'y a pas participé.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER
GROSLAY FC : DEBIT 43,50€

RÉCLAMATIONS

REPRISE DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Objet : Match 79505720 du 08/11/2026 Coupe du Comité U14 BEAUCHAMP AS 22 / JOUY LE MOUTIER FC 22.

Réclamation formulée par le club de **JOUY LE MOUTIER FC** au motif que le joueur **Aboubacar D. licence 9605757829** du club de **BEAUCHAMP AS n**e serait pas qualifié au jour de la rencontre désignée en objet, sa licence enregistrée le 7/10/2026 a été supprimée le 20/10/2026.

Le club de **BEAUCHAMP AS** n'ayant pas répondu dans les délais,
La Commission dit réclamation recevable et fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de **BEAUCHAMP AS 22** au motif « *inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou* ***d'un joueur non licencié*** *»*

MODIFICATION RESULTAT
BEAUCHAMP AS : 0 but, disqualifié
JOUY LE MOUTIER FC 22 : 0 but, qualifié pour le tour suivant

FRAIS DE DOSSIER
JOUY LE MOUTIER FC : CREDIT 43,50€
BEAUCHAMP AS : DEBIT 53,50€

Dossier transmis à la Commission Coupes

COURRIERS CLUBS

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : lundi 16/11/2026 à 14h.

STATUTS ET RÈGLEMENTS
NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

REUNION DU 09 NOVEMBRE 2026 A 14H00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF.*
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule A

Journée du 07 NOVEMBRE 2026

Osny F.C. 22	Fosses F. U. 21	Osny F.C. 22 responsable

Osny F.C. 22 AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule C

Journée du 08 NOVEMBRE 2026

Arnouville F. As 21	Ermont A.S. 24	Arnouville F. As 21responsable

Arnouville F. As 21: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI

U14 D5 / Unique / Poule B

Journée du 08 NOVEMBRE 2026

Cosmo Taverny 22	E.S. Herblay 23	Cosmo Taverny 22 responsable

Cosmo Taverny 22: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D2 / Unique / Poule A

Journée du 08 NOVEMBRE 2026

Montmagny Fc 32	F.C. Villiers Le Bel 31	Montmagny Fc 32 responsable

Montmagny Fc 32: AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

COMMISSION INFORMATION ET FORMATION

REUNION RESTREINTE DU 10 NOVEMBRE 2026

Présents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF :**
Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire
Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN
tmesmin@district-foot95.fff.fr
01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027
FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF
En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 10/11/2026

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.20** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

LES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.
Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).
Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.
Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.
Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.
La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH
La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.
La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.
Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.
La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).
Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.
Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.
Nous vous remercions de votre retour.
La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI
« *JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES* »
EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.
Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.
Pour éviter cela il faut où « effacer les données " de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».
3-Fermer l'application

- Allez dans paramètres de la tablette.
- Stockage.
- Sélectionnez autres applications.
- Feuille de Match.
- Effacer les données.
- Revenir à la page d'accueil.

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DES TERRAINS

ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MARDI 10 NOVEMBRE 2026

Présents : M. Letellier - Febvay – Paumier – Plassart – Da Mata.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :
Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs reçevants.

Ville de DOMONT: NNI 951990201
M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est sont déplacé le lundi 09 novembre 2026 à 14h00, au stade Des Fauvettes, rue de Paris pour classement de l'installation.

Ville de SAINT LEU LA FORET: NNI 9555600301
M. PAUMIER et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 09 novembre 2026 à 18h45, au complexe Jean MOULIN, avenue des Diablots pour classement de l'éclairage.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Prochaine réunion : mardi 17 novembre 2026 à 14h15